

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 5 mai 2022, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour de la réunion a porté sur deux points :

- 1 – La situation sécuritaire générale ; et
- 2 – La situation sanitaire générale.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation faite par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une amélioration continue de la situation sécuritaire générale, depuis le mois de mars 2022.

Cette amélioration de l'environnement sécuritaire est consécutive aux multiples opérations de sécurisation menées par l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité, sur toute l'étendue du territoire national.

Ainsi, au titre de la lutte contre le trafic de drogues, le Ministre en charge de la Sécurité a informé le Conseil National de Sécurité des circonstances de la saisie record, par les éléments de la Police Nationale, de plus de deux (02) tonnes de cocaïne, d'une valeur de près de quarante et un (41) milliards de francs CFA, dans les villes d'Abidjan et de San Pedro.

Le Ministre en charge de la Sécurité a également porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité, les modes opératoires des trafiquants de drogue, qui utilisent la Côte d'Ivoire et plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest comme pays de transit, la destination finale de leur trafic étant généralement l'Europe.

Le Président de la République a vivement félicité le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ainsi que la Police Nationale pour cette importante saisie de drogue. Il a, par ailleurs, instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de prendre, au regard de certaines insuffisances constatées dans le dispositif national de lutte contre le trafic de drogues, les mesures nécessaires pour le renforcement des capacités opérationnelles des structures impliquées dans cette lutte. Le

Chef de l'Etat a particulièrement insisté sur le renseignement et la mise à disposition de moyens de mobilité, de surveillance et de contrôle aux frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires.

Le Président de la République a également instruit le Ministre en charge de la Justice à l'effet de traduire, dans les meilleurs délais, tous les coupables et leurs complices devant les tribunaux.

Concernant le volet de la lutte contre le terrorisme, le Président de la République a donné des instructions au Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, à l'effet de doter, de façon urgente, les Forces de Défense et de Sécurité, de moyens additionnels pour leur permettre d'anticiper et de lutter efficacement contre les menaces terroristes et les incursions à nos frontières, après le retrait de l'opération Barkhane et de la Task Force Takuba du Mali.

Enfin, le Conseil National de Sécurité s'est réjoui de la réussite de l'opération « Pâquinou 2022 » pour la sécurisation de la période de fête de Pâques sur l'ensemble du territoire national. En effet, cette opération, qui a mobilisé près de 14 000 éléments des Forces de Défense et de Sécurité, sur la période du 15 au 18 avril, a permis aux populations, de façon globale, de célébrer les festivités pascales, en toute quiétude.

Au regard de tous ces résultats satisfaisants, le Président de la République a adressé ses vives félicitations aux Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, ainsi qu'aux Grands Commandements et à l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité, pour tous les efforts déployés.

2 – AU TITRE DE LA SITUATION SANITAIRE GENERALE

Deux points ont été abordés :

- L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire ; et
- La situation de la Dengue en Côte d'Ivoire.

A. AU TITRE DE L'EVOLUTION DE LA MALADIE A CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation. Ainsi :

- À la date du mercredi 4 mai 2022, la Côte d'Ivoire dénombrait 81 967 cas confirmés de COVID-19 dont 81 132 guéris, 799 décès et 27 cas actifs ;
- Le nombre de nouveaux cas de COVID-19 enregistrés dans le pays connaît une baisse continue depuis le mois de février 2022, passant de 28 cas par jour, en moyenne, en février à 9 en mars et 7 en avril ;
- Le nombre de décès connaît également une baisse considérable avec 14 décès enregistrés, sur la période de février à avril 2022, contre 71 décès en janvier 2022. Ainsi, notre pays continue d'enregistrer, à ce jour, un taux de létalité de 0,97%, soit l'un des plus faibles de la sous-région.
- De même, les taux de positivité, d'occupation des lits dédiés à l'hospitalisation et de guérison

demeurent inchangés, depuis la dernière réunion du Conseil National de Sécurité, avec :

- un taux de positivité de moins de 1%, bien en-dessous du seuil d’alerte de 5% ;
- un taux d’occupation des lits de 2%, avec 03 lits occupés sur une capacité de 237 ;
et
- un taux de guérison de 99%.

Le Ministre en charge de la Santé a, en outre, informé le Conseil National de Sécurité de la faible circulation du virus, avec une prépondérance du variant Omicron, et une absence de nouveaux variants.

Dans ce contexte, le Conseil National de Sécurité, qui se réjouit de ces données satisfaisantes dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, exhorte les populations à la vigilance, en les invitant à toujours respecter les gestes barrières et à se faire dépister systématiquement.

Sur le point de la vaccination dans notre pays, le Ministre en charge de la Santé a porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité que le taux de couverture vaccinale actuel dans le Grand Abidjan, qui représente 95% des cas, est de 50% pour les personnes âgées de 12 ans et plus, et de 37% pour les personnes ayant reçu les deux doses.

Enfin, le Ministre en charge de la Santé a informé le Conseil National de Sécurité de la poursuite du processus d’approvisionnement en vaccins, avec près de 21 millions de doses reçues à ce jour, sur plus de 30 millions de doses commandées.

B. AU TITRE DE LA SITUATION DE LA DENGUE EN CÔTE D’IVOIRE

Le Ministre en charge de la Santé a informé le Conseil National de Sécurité de l’identification, par les services de santé, de douze (12) cas de Dengue dans le District Sanitaire de Cocody-Bingerville, dans le Grand Abidjan, avec un (01) cas de décès notifié. Il s’agit là, de la 5^e épidémie de Dengue enregistrée dans notre pays, depuis 2008.

Le Ministre en charge de la Santé a, par ailleurs, indiqué au Conseil National de Sécurité, l’élaboration d’un plan de riposte multisectoriel, actuellement en cours d’exécution. Ce plan vise, entre autres, à sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques d’hygiène et d’assainissement, notamment l’élimination des gîtes larvaires dans les pneus usés. Il consiste également à réaliser le dépistage systématique des patients devant toute fièvre non palustre, en plus des tests antigéniques contre la COVID-19.

A cet égard, le Président de la République a félicité le Ministre en charge de la Santé ainsi que ses collaborateurs, pour leur réactivité dans la lutte contre la Dengue dans notre pays. Il l’a, enfin, instruit à l’effet de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d’éradiquer cette épidémie en Côte d’Ivoire.

Fait à Abidjan, le jeudi 5 mai 2022
M. Fidèle SARASSORO,
Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité